







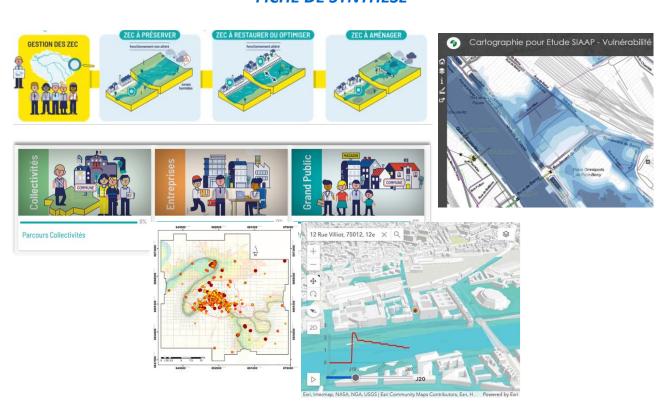






PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) COMPLET DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023 - 2029

DOSSIER POUR LABELLISATION FICHE DE SYNTHESE



6 septembre 2023



		URE A L'APPEL A PROJETS PAPI
	Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Seine et de	e la Marne franciliennes
Α	A - FICHE DE SYNTHESE DU PROJET	

AMO : SEPIA Conseils - ISL Page 2/7

Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes

Nom du programme

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes.

Objectifs du PAPI

L'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé en 2014 dans l'animation du PAPI Seine et Marne franciliennes 2014-2020. Ce travail, combiné à la mise en œuvre de la SLGRI de la métropole francilienne, a participé à la structuration des acteurs du risque inondation en Ile-de-France.

Le bilan de ce PAPI est très encourageant, avec notamment la réalisation de nombreuses études d'amélioration de la connaissance, la mise en place d'EPISEINE, outil emblématique de la sensibilisation, ainsi que des diagnostics de territoire mais également l'engagement dans le projet de la Bassée. Au regard de ces réussites et des pistes d'améliorations identifiées, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ ou de la Marne.

Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne. Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI.

Gouvernance du PAPI

Animation du PAPI: Syndicat mixte de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs

Maîtrise d'ouvrage :

Type de structure	Nom complet de la structure		
Communes (23)	Ville d'Alfortville Ville d'Athis-Mons Ville de Champigny-Sur-Marne Ville de Chelles Ville de Courbevoie Ville de Draveil Ville de Gennevilliers Ville d'Ivry-Sur-Seine Ville de Juvisy-Sur-Orge Ville de La Frette-sur-Seine Ville de l'Ille-Saint-Denis	Ville de Melun Ville de Meudon Ville de Nanterre Ville de Paris Ville de Ris-Orangis Ville de Rueil-Malmaison Ville de Valenton Ville de Vigneux-sur-Seine Ville de Villeneuve Saint Georges Ville de Villeneuve-La-Garenne Ville de Vitry-sur-Seine Ville de Saint-Maur-des-Fossés	
Départements (3)	CD Essonne 91 CD Seine-Saint-Denis 93	CD Val de Marne 94	
Métropole (1)	Métropole du Grand Paris		

AMO : SEPIA Conseils - ISL Page 3/7

Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes

	ŭ		
EPCI-FP (16)	CA Coulommiers Pays de Brie CA Grand Paris Sud CA Marne et Gondoire CA Melun Val de Seine CA Pays de Fontainebleau CA Pays de Meaux CA Paris Vallée de la Marne CA Saint-Germain Boucles de Seine	CA Versailles Grand Parc CA Valparisis CA Val d'Yerres val de Seine CC Bassée-Montois CC Moret Seine et Loing CC Pays de Montereau CC Plaines et Monts de France CC Pays de l'Ourcq	
EPT (6)	EPT Grand Orly Seine Bièvre EPT Grand Paris Grand Est EPT Grand Paris Seine Ouest	EPT Plaine Commune EPT Paris Est Marne et Bois EPT Paris Ouest La Défense	
EPTB (1)	EPTB Seine Grands Lacs		
EPA (1)	Établissement Public d'aménagement (EPA) Orly Rungis - Seine Amont		
Opérateurs de réseau (5)	SIAAP SIGEIF SEDIF SYCTOM		
Syndicats de bassin versant (6)	SIAMS SIARCE SIVOA	Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux SMSO SYAGE	

Le PAPI compte 62 maîtres d'ouvrages, complétés par 4 signataires d'un courrier d'intention non maîtrise d'ouvrage.

 Concertation et suivi : Comité de pilotage associant les services de l'État, les collectivités et leurs groupements, les gestionnaires de réseaux, les chambres consulaires, les associations, la profession agricole.

AMO : SEPIA Conseils - ISL Page 4/7

Délais de réalisation

DATE	OBJET		
28 décembre 2022	Dépôt pour instruction du dossier de candidature à la suite du Comité Syndical du 08 décembre 2022		
De Janvier 2023 à Juin 2023	Instruction du dossier de candidature par la DRIEAT		
Juillet 2023 à Septembre 2023	Passage devant le commission mixte inondation puis signature de la convention-cadre de financement après accord préalable du Comité Syndical		
Septembre 2023 à Septembre 2029	Mise en œuvre des actions du PAPI		

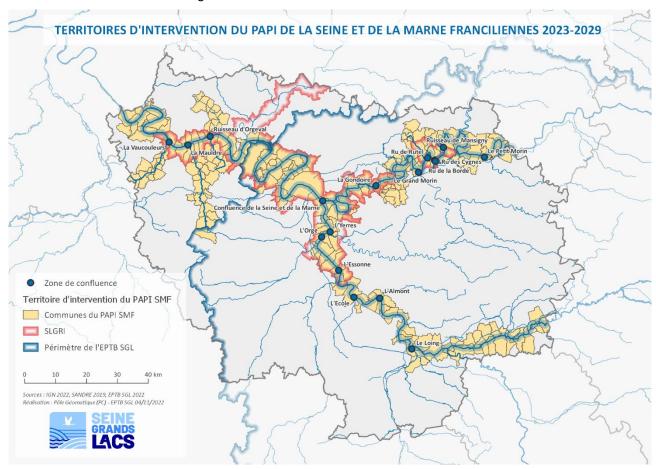
Caractéristiques du territoire

- L'Île-de-France est la région la plus peuplée de France avec près de 11.8 millions d'habitants, soit environ 19% de la population française (Insee). Les franciliens sont majoritairement concentrés à Paris et en petite couronne.
 - Le réseau hydrographique de l'Ile-de-France est marqué par la présence de la Seine et de son principal affluent, la Marne. Des sous-affluents importants par leur superficie (environ 10 000 km²), ainsi que par leurs apports en débits dans la Seine sont aussi présents, notamment le Loing, l'Yerres, l'Essonne, l'Orge et l'Yvette, ainsi que les deux Morins, affluents de la Marne. Ainsi, de nombreux secteurs de confluents existent.
- Des ouvrages importants existent pour limiter les crues :
 - 4 lacs-réservoirs sont implantés dans le bassin versant de la Seine. Ces réservoirs sont sont établis directement sur le cours d'une rivière soit en dérivation par l'intermédiaire de canaux comme les lacs-réservoirs de la Seine, la Marne et l'Aube. Ils permettent d'écrêter les crues de la Seine en hiver et de soutenir son débit d'étiage en été.
 - <u>Le site Seine Bassée</u> est situé en Seine et Marne entre Bray/Seine et Montereau dans la partie aval de la plaine de la Bassée. Ce projet d'aménagement, d'une surface de 360 hectares, vise à contenir 10 millions de m³ en cas de crue majeure de la Seine.
- Exposition du territoire aux crues : le PAPI Seine et Marne franciliennes est marqué par une très forte densité de population dans Paris et la proche couronne. Aujourd'hui, une crue dont la hauteur serait similaire à celle de janvier 1910 (8,62 m à Paris) aurait des conséquences considérables sur l'économie régionale, nationale, voire européenne avec la perte de plus de 60 milliards d'euros, due aux dommages aux bâtiments, à la destruction d'une partie des entreprises et de plus de 400 000 emplois. Des centaines de milliers de personnes seraient déplacées, étant directement ou indirectement touchées par la crue, car elles n'auraient plus accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité, qui sont des conditions nécessaires à leur maintien à leur domicile.

Périmètre du PAPI

- Région : Île-de-France
- **Départements :** Paris (75), La Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), Essonne (91), Les Hauts-de-Seine (92), La Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94), le Val d'Oise (95)
- Collectivités territoriales : 312 communes sont identifiées dans le PAPI

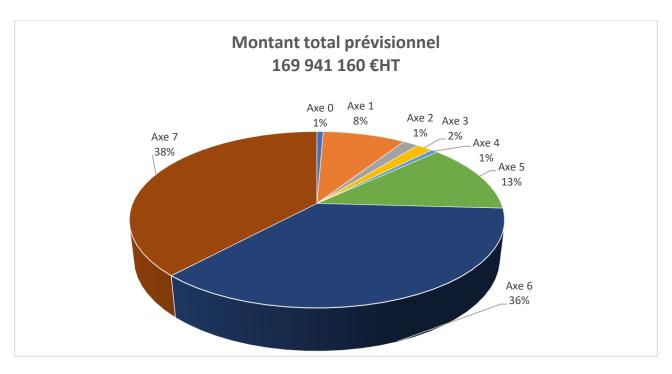
Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes



AMO : SEPIA Conseils - ISL Page 6/7

Coûts

Au total, ces 346 actions au travers de ces 7 axes représentent un budget prévisionnel total de 169 941 160 € HT (199 505 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investi pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.



Cofinancements

Le Fond de prévention des Risques Naturels Majeurs est le principal co-financeur du PAPI Seine et Marne franciliennes 2023-2029, avec des cofinancements accordés sur tous les axes, à l'exception de l'axe 3.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie est le second principal co-financeur du PAPI, intervenant sur les projets de ralentissement des écoulements participant à l'amélioration des milieux aquatiques, certaines études d'amélioration de la connaissance et la réduction de vulnérabilité.

Enfin, la Métropole du Grand Paris, le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne viennent également apporter des cofinancements, notamment pour la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des connaissances.

Cofinanceur	FPRNM	AESN	Métropole	CD91	CD77
TOTAL	31 492 963 €	3 350 475 €	589 278 €	740 190 €	441 305 €

Suivi par les services de l'État

- Préfet responsable : Préfet coordinateur de Bassin Seine Normandie, M. Marc Guillaume
- Service instructeur: DRIEAT- Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

AMO : SEPIA Conseils - ISL Page 7/7